

République française

Département de la Haute-Loire

Commune de Montregard

COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2019

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 10

Présents : DUMONT Gérard - FAYARD Jean-François - JURY Gilles - MATHIEU Marie-Thérèse - MONGEVILLE Christophe - MONTERYMARD-GRAS Florence - MOULIN Emmanuel - RANCON Raphaël - SAMUEL Béatrice

Alexandre MENIS a donné pouvoir à Gilles JURY.

Absents excusés : FOURNEL Audrey - MOULIN Martine - RIFFARD David - ROMEAS Frédéric

Secrétaire : MATHIEU Marie-Thérèse

Compte rendu du conseil municipal du 18 avril 2019

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 18 avril 2019 et demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

1ère délibération : consultation voirie forestière de Malachareyre : validation de l'entreprise retenue pour la réalisation des travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une consultation a été lancée le 26 mars 2019 pour la création d'une voirie forestière sur le massif de Malachareyre et que la commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 15 mai dernier.

Après étude des offres, la commission propose de retenir l'entreprise SLTP (Société Laptoise de Travaux Publics), pour un montant de 68 250,00 € HT, soit un total TTC de 81 900,00 €.

Après délibération, le Conseil municipal valide ce choix.

Validation à l'unanimité.

2^e délibération : Création de voirie forestière sur le massif de La Naute – demande de subventions pour travaux

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal la suggestion du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) Auvergne – Rhône-Alpes de réaliser une desserte forestière sur le massif de La Naute pour une longueur de 1 700 m, deux pistes forestières pour une longueur totale de 450 m et cinq places de dépôt de bois sur les communes de Montregard et Tence.

Après délibération, le Conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition, sollicite, pour la réalisation de ces travaux, des aides financières du budget général de l'État, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Proposition approuvée à l'unanimité.

3^e délibération : Fixation du nombre et de la répartition des sièges au Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon (CCPM) dans la perspective des élections municipales de 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'État a demandé aux communes de préciser, l'année précédant les élections municipales, soit au plus tard le 31 août prochain, le nombre et la répartition des sièges au sein de la CCPM.

Le Bureau de la CCPM, réuni le 2 juillet dernier, propose la répartition suivante :

COMMUNES	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS
Dunières	9
Montfaucon	5
Montregard	2
Raucoules	3
Riotord	4
Saint-Bonnet-le-Froid	1
Saint-Julien-Molhesabate	1
Saint-Romain-Lachalm	4
TOTAL	29

Après délibération, le Conseil municipal valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à la notifier aux services compétents.

Proposition approuvée à l'unanimité.

4^e délibération : Dénomination des voies des lieux-dits de la commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la réunion publique du 30 novembre dernier sur l'adressage, ainsi que le travail effectué sur la dénomination de toutes les voies des lieux-dits de la commune.

De ce fait, il est nécessaire de valider la dénomination de ces voies.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la dénomination des voies des lieux-dits et autorise Monsieur le Maire à procéder à la numérotation par arrêté municipal et à en informer tous les services concernés.

Demande approuvée à l'unanimité.

5^e délibération : Modification dénomination d'une rue du centre Bourg de la commune

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du 7 avril 2017, le Conseil municipal a validé la dénomination et la numérotation des voies du Bourg de Montregard.

Il est cependant judicieux de modifier la dénomination de la rue suivante : Rue du Lizieux qui devient Route de Coursoux.

Il est proposé au Conseil municipal de valider cette modification et d'autoriser Monsieur le Maire à en informer les services concernés.

Demande approuvée à l'unanimité.

6^e délibération : Adhésion de la commune de Saint-Genest-Malifaux au SICCDE (Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants)

Le Bureau du SICCDE, réuni le 6 avril dernier, a accepté la candidature de la commune de Saint-Genest-Malifaux.

En tant que commune adhérente de ce syndicat, le Président de ce dernier nous demande de nous prononcer sur cette adhésion.

Demande approuvée à l'unanimité.

7^e délibération : Renouvellement de la convention relative au captage des sources en forêt sectionale des Côts

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de renouveler, pour 15 ans, la convention autorisant le Syndicat des Eaux de Montregard à réaliser le captage de sources et le passage de conduites en forêt sectionale des Côts.

Après délibération, le Conseil demande à l'ONF (Office National des Forêts) de bien vouloir établir ce document et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Demande approuvée à l'unanimité.

8^e délibération : Création d'un emploi permanent pour un Agent titulaire

Monsieur le Maire indique qu'un Agent, au vu de son ancienneté et au titre des responsabilités confiées, peut prétendre au grade d'agent de maîtrise.

Un avis favorable de la CAP du Centre de Gestion 43 a été donné le 18 juin dernier.

Après en avoir délibéré, et considérant les besoins des services techniques, le Conseil municipal décide de créer cet emploi, à savoir : un poste à temps complet au grade d'agent de maîtrise, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Décision approuvée à l'unanimité.